

Fiche mensuelle de présence

mois de

Données du contrat :

Nom et Prénom de :		Rémunération :			
Assistant maternel :		Salaire horaire net :	€/h	Frais repas :	€
Employeur :		Salaire mensuel net de base :	€	Frais collation :	€
Enfant :		Salaire horaire majoré :	€/h	Frais déplacement :	€/km
		Indemnités d'entretien :	€/j	Nombre d'heures mensualisées :	
		Date de paiement du salaire :		Nombre de jours d'activité mensualisés :	

DATES	Heures prévues au contrat			Heures réalisées			Nombre Heures			AM en Congés payés	Indemnités			Observations : <i>absences AM ou enfant ...</i>
	Arrivée	Départ	Total	Arrivée	Départ	Total (1)	complémentaires (2)	majorées (3)	spécifiques (4)		Entretien	Repas Collation	Frais Km	
	1													
	2													
	3													
	4													
	5													
	6													
	7													
	8													
	9													
	10													
	11													
	12													
	13													
	14													
	15													
	16													
	17													
	18													
	19													
	20													
	21													
	22													
	23													
	24													
	25													
	26													
	27													
	28													
	29													
	30													
	31													
Total du mois														

(1) : ne peut-être inférieur aux heures prévues au contrat, sauf si absence maladie de l'enfant ou AM
 (2) : H. complémentaires = au delà des heures prévues au contrat sans dépasser les 45h par semaine

(3) : H. majorées = à partir de la 46^{ème} heures hebdomadaires
 (4) : H. spécifiques = heures entre 22h et 6h du matin et/ou le dimanche et jour fériés

Date et signatures :

Assistant maternel :

Employeur :

Récap Pajemploi

Nombre d'heures normales :	Salaire mensuel net de base :	+ Entretien :	NET A PAYER = ① + ② €
Nombre de jours d'activité :	- Absences :	+ Repas/Collation :	
Nombre de congés payés ce mois :	+ Heures complémentaires :	+ Frais Km :	
Solde Congés =	+ Heures majorées :	+ Indemnités rupture :	
Déjà acquis : +	+ Heures spécifiques :	= Indemnités totales ② =	
Acquis ce mois : +	+ Rémunération congés payés :		
Pris sur le mois : -	= Salaire net total ① =		

Le réseau des Relais Petite Enfance RPE de Seine et Marne a créé cet outil afin de vous permettre de mieux suivre les présences de l'enfant chez l'assistant(e) maternel(le).

La « **Fiche mensuelle de présence** » a pour but :

Pour les particuliers employeurs :

- faciliter la déclaration Urssaf PAJEMPLOI ainsi que les calculs des heures complémentaires ou majorées, des congés payés et de fin de contrat
- respecter l'obligation de l'employeur selon l'article 56.1 de la Convention Collective Nationale des Particuliers Employeurs et Emploi à Domicile (15 mars 2021) qui précise « *Le particulier employeur déclare la rémunération mensuelle du salarié [...] Le paiement du salaire est obligatoirement effectué, tous les mois [...] Avec l'accord écrit du salarié, le particulier employeur a la possibilité de confier le versement de la rémunération en donnant mandat [...] à travers le dispositif PAJEMPLOI +* »

Pour l'assistant(e) maternel(le) :

- respecter l'obligation formulée par l'article R. 421-39 du Code de l'Action Sociale et des Familles qui précise « *L'assistant maternel tient à la disposition des services de protection maternelle et infantile des documents relatifs à son activité prévisionnelle, ainsi qu'à son activité effective, mentionnant les jours et horaires où il accueille des enfants en sa qualité d'assistant maternel, le nombre et l'âge des autres mineurs sous sa responsabilité exclusive ainsi que les jours où il a recours à la possibilité prévue au II de l'article L. 421-4 de dépasser exceptionnellement le nombre maximal d'enfants de moins de onze ans se trouvant simultanément sous sa responsabilité exclusive.* »
- faciliter le calcul des jours réels d'accueil de la déclaration de revenus pour les professionnelles appliquant le régime particulier des assistantes maternelles.

Une copie de cette fiche peut être remise aux deux parties, après signatures.

Pour plus de renseignements

Vous pouvez vous adresser au Relais Petite Enfance de votre commune ou intercommunalité.

adresse : **Relais Petite Enfance**
7 rue Pablo Picasso
77380 COMBS-LA-VILLE
01.60.60.67.35
rpe@mairie-combs-la-ville.fr